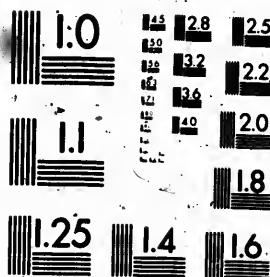


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



6"

**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.
(Monographs)**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

C 1990

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Quelques pages sont coupées.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
				✓	

12X 16X 20X 24X 28X 32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

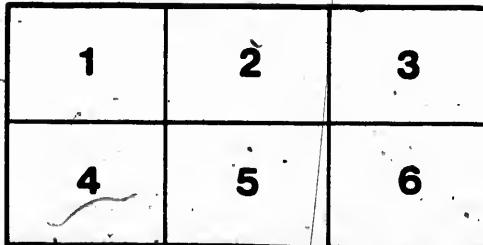
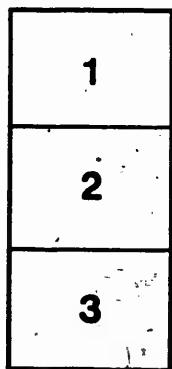
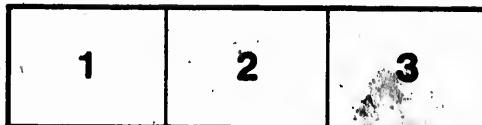
Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ARCHIVES
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC



MANDEMENT

DE MGR. L'EVÉQUE DE MONTREAL,
ANNONCANT L'OUVERTURE D'UNE

TONACE BOUTROUET, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE
DU SAINT-SIÈGE APPOSTOLIQUE, ÉVÉQUE DE MONTREAL, &c. &c. &c.,

AUX CURÉ ET FIDÈLES DE LA PAROISSE DE
SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE SEIGNEUR.

SI quelque chose, Nos Très-Chers Frères, peut alléger le terrible fardeau de l'épiscopat que nous portons, et nous consoler au milieu des peines et tribulations qui nous assiègent de toutes parts, c'est, n'en doutez pas, l'ardeur que vous montrez à profiter, pour la sanctification de vos âmes, de tous les secours que vous fournir, votre sainte Religion. Nous avons surtout surabondé de joie en voyant l'empressement de toutes les paroisses de ce diocèse à recourir aux retraites et missions, pour se régénérer spirituellement, parce que nous avons la ferme confiance que ces exercices salutaires opéreront en peu d'années une réforme générale, après laquelle nous soupirons de tout notre cœur. Aussi, n'avons nous rien épargné jusqu'ici pour favoriser ces réunions assemblées, formées des Pasteurs et des Fidèles joignant leurs prières et leurs gémissements pour obtenir grâce du Père des miséricordes, comme autrefois les Apôtres renfermés dans le Cénacle avec les premiers disciples du Sauveur se préparant, par une retraite de dix jours, à recevoir les dons du St. Esprit. Elles ont été remplies du St. Esprit ces heureuses paroisses que les retraites ont sanctifiées, et elles ont publiés les merveilles du Seigneur par ce changement admirable qui s'y est opéré. Les œuvres saintes qu'elles pratiquent avec tant d'éducation, depuis ces jours de bénédiction, sont des miracles aussi étonnans que longues de feu, qui se reposèrent sur tous ceux qui avaient fait la retraite avec la B. Vierge et les Sts. Apôtres, dans le Cénacle.

Mais malgré les travaux immenses de l'homme apostolique qui a parcouru tout ce Diocèse, en l'orragant de ses sueurs ; malgré le zèle infatigable de vos pasteurs, pour secouer ces générueux efforts, il n'a été possible de remplir jusqu'ici que le vœu d'un petit nombre de paroisses. Cet empressement général nous a fait goûter une joie bien pure, en nous faisant constater combien était abondante la moisson que nous avions à recueillir : mais cette joie a été bien tempérée par la pensée que le nombre des ouvriers était de beaucoup trop petit pour répondre à vos besoins. Ce fut le désir d'obtenir des secours plus abondans, qui nous fit passer en Europe ; et ça étoit pour le succès de ce voyage que vous avez fait tant de prières pour nous. Elles ont été exaucées ces prières ferventes : elles nous ont suivi partout ces prières pépérantes ; et ce sont elles qui ont dirigé nos pas dans tous les lieux où la divine Providence nous ménageait, sans que nous le susussions, le secours de nouveaux ouvriers Evangéliques, pour nous aider à travailler au salut de vos âmes. Nous avons maintenant le bonheur de vous annoncer que nous avons trouvé de ces hommes dévorés du zèle de la gloire de Dieu, qui ont tout quitté pour nous suivre. La vocation de ces hommes, morta à tous les intérêts humains, est d'être tout entier à la disposition des évêques pour aller au secours des curés, qui succombent sous le fardeau énorme de la charge pastorale. Leur œuvre est de parcourir les compagnies pour évangéliser les pauvres et faire du bien partout, en donnant les exercices des Retraites et des Missions. Leurs travaux doivent être accompagnés d'abondantes bénédictions, parce que le Vicaire de J.C., Notre Saint Père le Pape, en approuvant leurs saintes règles, formé des vœux pour que ces hommes tout dévoués au ministère de la parole, sous la protection de la B. Vierge conçue sans péché, puissent introduire dans le sein de cette Mère de miséricorde tous ceux que Jésus, souffrant le supplice de la Croix, lui a donné pour fils. Tels sont les hommes que nous vous envoyons, sur la demande de votre zélique Pasteur, pour diriger la retraite qui va se faire dans votre paroisse. Ils seront sous deigne de vous ces hommes qui viennent au nom du Seigneur pour vous annoncer l'année de grâce et les jours

Ode. 2, 14. Maintenant nous vous exhortons, N. T. C. F. à bien profiter de ce temps favorable qui vous arrive : C'est le Seigneur lui-même qui, par notre bouche, vous appelle à la solitude pour parler à votre cœur, c. à. d. pour vous faire comprendre combien sont ennemis de leurs âmes ceux qui commettent le péché et l'iniquité, ces derniers sont malheureux les chrétiens, qui ne portent aucun bon fruit, parce que déjà la coignée est à la racine de ces arbres fruitueux, qui vont être coupés et jetés au feu ; combien il est horrible de tomber entre les mains d'un Dieu justement irrité par la multitude et l'énormité de leurs péchés.

Ces divines leçons, qui depuis longtemps ne font plus sur vous que de légères impressions, vont, nous l'espérons, N. T. C. F. réveiller en vous tous les sentiments de la foi. Elles vont vous pénétrer de cette crainte salutaire qui est le commencement de la sagesse. Elles vont vous faire posséder de profonds renouvellements et réjouir vos larmes abondantes, qui laveront les souillures de vos âmes. Pour profiter de ces jours de grâces, *fruits de dignes fruits de penitence, sur le royaume des cieux s'approche pour vous*. Entrez dans les sanctuaires d'une véritable douleur de vos péchés, et pencrez-vous d'une hâ vive en méditant les grandes et importantes vérités de l'Evangile. *Péndimini et credite Evangelio.* Confessez sincèrement vos péchés ; réparez-les par la pénitence. Que le bien d'autrui ne démeure pas dans vos mains ; que le salaire de l'ouvrage ne reste plus entre vos mains ; que le bien mal acquis soit restitué. Enfin préparez les voies du Nazare, rendez droits ses sentiers. Pour cela, faites de sérieuses réflexions sur vous-mêmes : *redit pro varietatis auctor: trahit et à diveni meilleuris et à vous renouveler dans l'intérieur de vos âmes, en renonçant aux mauvaises veillées, aux fréquentations dangereuses, aux jurement, aux blasphèmes, aux excès d'interrogatoires, aux mauvais discours et autres péchés qui, selon l'Apôtre, excluent du royaume des Cieux : Inter omni eum spicili mentis restat.* Rachez vos péchés par l'aumône : *car l'aumône d'ître de tout peuple et de tout, et elle ne laissera pas l'âme dans les ténèbres.* Offrez vos prières pour demander d'un commun accord, que Dieu renouvelle son esprit ceux qui vont travailler au salut de vos âmes pendant cette : et qu'il vous donne à tous un cœur docile pour que vous appreniez à le connaître, l'aimer, le servir et acquérir par ce moyen la vie éternelle : car c'est là la fin et l'unique fin de l'homme sur la terre.

A CES CAUSES, le Sr. Nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et réglons ce qui suit :

1^e Nous pensons qu'il se fasse dans votre paroisse une qui commencera au jour et à l'heure que Mr. le curé jugera bon d'assurer. Pendant les trois jours qui précèdent cette Pâque des prières publiques, pour attirer sur elle les bénédictions du Seigneur. À l'heure qui sera jugée convenable, M. le curé conviendra ses paroissiens au sein de la clôture, et exposerà le St. Sacrement avec les cérémonies ordinaires, et l'on suivra pour le chant la choréction suivante. Lorsque le pâtre aura la porte du Tabernacle, l'on entonnera le Psalmus Misericordie que l'on chantera, tout entier, pour demander à Notre Seigneur de vouloir bien pénétrer de tous les sentiments d'une véritable douleur les cœurs de tous les pécheurs. Ce chant de pénitence sera suivi de l'Antienne *sab tua misericordia*, pour mettre la paix dans la poitrine de la B. Vierge, le refuge assuré de tous les pauvres et célestes. L'on invocera ensuite l'Esprit Saint en chantant le *Veni Creator*, afin d'obtenir pour les directeurs et confesseurs de la paroisse pleins de douceur et d'union, qui puissent toucher les peccateurs les plus endurcis. Les versets et répons propres, qui se chanteront ensuite, seront : *Ostende nobis Domine; Ligamine me; Izelle spiritum tuum* avec les Omissions correspondantes *Per cuius propria est, Cuncte nos traxisti;* et *Deus qui corda fideliuum.* Ces oraisons étant terminées, l'on entonnera le *Tantum ergo* avec le verset et l'ostensor du St. Sacrement. Enfin, le pâtre, d'encaït le bénitier avec l'ostensor avec émulation ayant et après ; le tout pour demander à Notre Seigneur en faveur des retranquilleurs la grâce de réparer toutes les injures qu'ils auraient pu lui faire par leurs cominations telles, en lignes et sacrifices. L'ouverture de cette : sera annoncée la veille par le son de la cloche pendant une heure après l'Angélus du soir ; et le jour même, aussi pendant une heure avant le premier exercice.

2^e A l'heure indiquée, le curé revêtu d'une chape de la couleur du jour, précédé du clergé et suivi du peuple, ira, en chantant le *Misericordie*, recevoir les missionnaires qui viendront rencontrer la procession au lieu qui aura été désigné entre l'Eglise et le presbytère.

3^e Mr. le curé s'approchera du supérieur de la mission, et il lui remettra le crucifix qu'il a du porter entre ses mains jusqu'à-là. Ce crucifix sera assez grand pour pouvoir être aperçu de loin.

4^e Tous les missionnaires étant à genoux, le supérieur recevra la croix des mains du curé, la laissera avec respect, puis s'étant levé, il la présentera aux autres missionnaires qui la laisseront de même.

5^e Les missionnaires s'étant levés, le supérieur donnera la bénédiction au peuple (qui se mettra à genoux), en faisant un signe de croix vers les quatre parties du monde.

6^e Les chantres entonneront ensuite les Liturgies des Saints à l'encontre en marche pour se rendre à l'Eglise. Les missionnaires iront deux à deux devant le Curé à la droite duquel se placera le Supérieur portant la croix élevée.

7^e Dès que l'on sera rendu à l'Eglise et que chacun aura pris sa place au chœur, le Curé exposera le St. Sacrement avec l'ostensor, et entonnera le *Veni Creator*, qui se chantera tout entier avec les versets et oraisons propres. Après cela, il couvrira le St. Sacrement d'un voile, et se tournera vers les missionnaires, qui s'étant profondément inclinés dans le degré inférieur de l'autel, lui demanderont sur le ton ferial la bénédiction, que le Curé leur donnera sur le même ton, en la manière exprimée à la fin du précédent Mandement.

8^e Le Supérieur, après avoir ainsi reçu la bénédiction du Curé, montera en chaire, et annoncera le commencement de la : Le sermon fini, le Curé donnera le salut du SS. Sacrement, suivant l'usage du diocèse. Après la bénédiction, le Missionnaire, qui était devenu en chaire, deniera au peuple les avis qu'il jugera nécessaires, et lui fera connaitre l'ordre et les heures des exercices de la : pour le lendemain : enfin tout se terminera par la prière du soir.

9^e L'on réglera les exercices pour chaque jour de la : et on en instrira les fidèles à qui on expliquera brièvement les raisons et le sens de toutes les cérémonies, qui se feront, pendant ce saint mois, et l'on se renfermera, pour les divers exercices, qui partageront le temps qui durera la : aux règles et pratiques usitées chez les missionnaires, autant qu'il sera possible de les accommoder aux circonstances où l'on se trouve ici.

10^e En vertu d'un Indulge du Souverain Pontife, en date du trente juillet mil-huit-cent-quarante, nous accordons une Indulgence plénière à tous les fidèles, qui viendront au moins pendant trois jours aux exercices spirituels que nous venons d'indiquer, et qui étant contrits, s'étant confessés et ayant communiqué, adscriront à Dieu des prières ferventes pour la propagation de la Foi, selon l'intention de Sa Sainteté. Cette indulgence est applicable aux âmes du Purgatoire, par manière de suffrage.

11^e La : se terminera par la bénédiction solennelle et la plantation d'une croix, suivie du chant du *Te Deum* pendant lequel ou sonnera la cloche.

12^e Afin d'obtenir la persévérance à tous ceux qui auront eu le honneur de faire la : il y aura pendant neuf jours, ou si cela est jugé plus convenable, pendant neuf Dimanches consécutifs, une procession à la croix plantée pour la clôture de la : L'on s'y rendra en chantant le *Exulta Regis*; et l'on récitera au pied de la croix des actes de remerciements et des prières pour demander la persévérance. L'on retournera à l'Eglise en chantant le *Stabat Mater*; et chacun étant à sa place, le curé rappellera à ses paroissiens quelques-uns des avis qui leur ont été donnés pendant la : lesquels il croira devoir inculquer davantage dans leurs cœurs ; et tout se terminera par la bénédiction du St. Sacrement avec le Ciboire. Dans les Eglises où le Chemin de la Croix est établi, l'on pourra le faire au lieu d'aller à la Croix de la : lorsque la rigueur du temps ou quelques autres raisons ne permettront pas de s'y rendre.

... : C'est le
pour vous
cubien sont
les arbres
d'un Dieu

nous l'espé-
rance salut-
re et réandro-
es. *Joits de*
nos d'imo-
nts vérités
ez par la
re de plus
re decls ses
travaillez à
elleces, aux
ais discou-
ntis restre-
pas l'âme
e son esprit
cour doulo-
car c'est là

il suit :
au jour et à

sera jugé
ment avec
cuytua la
der à Notre
s pcheurs,

sous la
ite l'Esprit
des

versets et
item tuum
alium. Ces

d. Enfin,
s' demander
uis faire par
la veille par
tre devant

et suivi du
ion au lieu

du perter

nsaera avec

à genoux),

se rendre à
ur portant

osera le St.
et traisons
qui s'étant

ion, que le

ra le com-
u diocèse,
il jugera
fin tout se

expliquera
en se con-
ues usifées
ive ici.

uite, nous
exercices
ressent à

algence est

u chant du

ra pendant
à la croix
au pied de
encro à l'E-
quelques-uns
dans leurs
ù le Che-
ur du tem-

18°. A commencer du jour où le présent Mandement sera publié jusqu'à celui de la clôture de la qui doit se faire dans cette paroisse, tous les Prêtres, qui célébreront le S. Sacrifice de la Messe dans cette église, diront en co formant aux rulures, *Formon pro remissione peccatorum, à hac celo en suis statuere celum, pro petitum lacry marum semper les jeans qui sunt choisis pendunt la* pour l'ad solution générale. Nous invitons tous les habitants de cette paroisse à joindre leurs prières à celles de leurs parents; et à dire chaque jour, dans toutes les familles, cinq Pater et cinq Ave, pour demander le pardon des péchés commis contre la divine Majesté et grâce de les laver tous dans les larmes d'une sincère pénitence.

Ensuite nous ne saurons mieux terminer ce Mandement qu'en empruntant les paroles du grand Apôtre et en vous disant avec toute la tendresse que nous vous portons : Quant à nous nous le sommes, N. T. C. F., le cooperateurs de Dieu dans l'ouvrage de votre sanctification, nous voulons être tous de nos fils recevoir en vain la grâce de Dieu, qui vous est offerte dans cette

II Cor. 1-2.

III Jean. 4.

votre paroisse. Car le dit lui-même, le Dieu des miséricordes, je vous exerceste longtemps favorable et je qui ai ouïs au jour de sa mort. Voulez maintenant le temps favorable, ceci me trahissant le jour de sa mort. *Ecco non tenimur a ipsius die: ergo nunc das solutes.* Puisse-nous apprendre l'éclatante nouvelle que nous avons tous profité de ces grâces abondantes que le Seigneur nous offre en ce moment. Car nous n'avons pas de plus grande joie que d'apprendre que nos enfans marchent dans la vérité et la sainteté.

SERA notre présent MANDEMENT lu au prêtre de la Messe paroissiale le premier Dimanche ou jour de Fête après sa réception.

DONNÉ à Montréal, le notre seing, le sceau du Diocèse et le contresigle de notre secrétaire.

mil-huit-cent quarante-

sous



— **ÉVÉQUE DE MONTREAL.**

Par Monseigneur,

I. N. B.—*Modus petendi et dindi benedictiorem ante primam Concionem Missionis.*

Ubi ad Ecclesiam venimus est, fieri expositi sanctissimi Sacramenti, et cantabitur: *Veni Creator, cum versio[n]e et oratione proprie[te]s. Domine Parochus standi in medio altaris ad missionarios re verit, qui, profunda ad infinitum alarum gradum inclinari, benedicti nem petunt opines simul dicentes toto seriat: Jube, Domne, benedictio. Parochus en longu tono respondet: Dominus sit in corde vestro et in labiis vestris, ut dignus et competenter annuntiet Evganglium suum, idque pro tota Missione sufficiat.*

II. N. B.—*Ratiocine et ratione, I. Oratio, Prem. partie, Art. V. Par. XXII.*

Les principales Messes des fêtes simples et des fériés on ajoute par dévotion quelques craissons qui ne sont pas marquées dans le Missel pour le jour-là, on ne les doit dire qu'après les oraisons communes qui sont prescrites pour le second et le troisième lieu. On observe la même chose pour un sujet important et bien connu; l'évêque ordonne de dire cela jusqu'à pendant qu'quelque temps l'oraison *Deus regnum nostrum, o! nostro* convenable; car on la dit au peu près la troisième, si le choix de celle-ci est laisse par la rigueur à la volonté du prêtre, ou bien on la doit ajouter comme une nouvelle mémoire, en telle sorte qu'on n'omette aucune des oraisons prescrites par le Missel. Quant elle devient aussi la quatrième aux simples, nos fériés et aux Messes votives, il n'est pas nécessaire d'en ajouter une cinquième, quoiqu'en puisse le faire. On en met la simple oraison aux fêtes d la première classe; on l'ommet aussi aux Messes solennelles des fêtes de la seconde. On la dit la veille de Noël, mais non pas la veille de la Pentecôte, ni le dimanche des Rameaux.

III. N. B.—*Extrait du Réglement des Missionnaires Oblats de la Très-Sainte et Immaculée Vierge Marie, approuvé par Monseigneur l'évêque de Montréal pour les Missions et Retraites de son Diocèse.*

Atricte. 16.—Les missions ne dureront jamais moins de trois semaines à la différence des retraites qui pourront ne durer que trois ou huit jours, mais jamais plus de quinze.

17.—Les missions pourront être prolongées, selon le besoin, jusqu'à un mois et plus; mais on ne dépassera jamais six semaines.

18.—On vivra pendant le temps des missions, conformément au règlement fait pour les missiens. Pour ce qui est de l'ordre et des exercices de la mission, on se conformera en tout à ce qui se fait d'usage et qui est prescrit par le Cérémonial de la Congrégation.

19.—On retournera dans les paroisses où l'on a fait une mission quatre ou cinq mois après, pour y donner quelques jours de retraite; cette retraite devra durer moins que la mission et on y emploiera un moindre nombre de missionnaires. On fixera par ce moyen les fruits qui ont été produits par la mission.

21.—Cet usage de retourner dans les lieux où on a donné une mission, qui n'a été reçue ni si utile et qui a produit de si grands fruits pour le bien des âmes, demeurera toujours en vigueur dans l'Institut.

36.—Pendant les missions et les retraites, les missionnaires seront logés, s'il est possible, dans la même maison; du moins ils mangieront ensemble.

37.—Leur table sera toujours simple et quand ils seront chargés de leur nourriture, ils n'auront d'autre viande que de boucherie; ils ne prendront pas qu'il paraîsse sur leur table du gibier, de la volaille, du poisson trop cher, des sucreries, des confitures fines ou autres mets délicats qui ne conviennent pas à des hommes apostoliques qui doivent se contenter des mets ordinaires qui se trouvent dans le pays.

38.—L'ordinaire ne devra être que de deux plats, de la soupe, du laitage et du dessert. Quand il sera libre de le fixer, suivant nos usages, alors on mettra un plat de plus une fois par semaine; mais lorsqu'on ne sera pas chargé de son ordinaire, on inscrira de condescendances pour la charité des hôtes soit pour la qualité soit pour la quantité des mets; tâchant néanmoins de le rapprocher, le plus qu'on le pourra, de l'esprit de notre règle, qui prescrit une raisonnable frugalité, qu'elle voudrait étendre jusqu'à la mortification.

39.—On suivra la même méthode pour la nourriture, pendant les retraites et autres visites que l'on a en usage de faire dans les lieux où l'on a donné la mission.



